

Objectif 02. Préserver le patrimoine culturel du coeur

Objectif 2 Préserver le patrimoine culturel du coeur

Le coeur du parc se compose d'éléments matériels et immatériels qui fondent en partie son identité et son caractère. Initialement liés à l'agro-pastoralisme, ils témoignent de la présence des hommes depuis la préhistoire : sites de Faravel (néolithique supérieur), des Grands Fonds, du Serre de l'Homme (9 000 av. J.-C.) - (voir chapitre I.1.2).

Plus récemment, des vestiges de terrasses de culture et la présence de parcelles privées sur certaines zones d'altitude attestent une exploitation agricole passée significative. Les paysages ouverts sont souvent le résultat d'un important défrichement. Ils servaient jadis à l'élevage local et permettaient aux communes de vendre leurs ressources en herbe aux moutonniers venus de Provence. Les échanges culturels entre « alpins » et « provençaux » sont encore vivaces et s'illustrent notamment dans la vie de Gaspard de la Meije, initialement venu garder des moutons dans la vallée du Vénéon et qui est devenu guide-paysan.

C'est dans ce coeur de haute altitude qu'est né le métier de guide de haute montagne organisé par les sociétés alpines (Club alpin français, Société des touristes du Dauphiné...). Puis, pour faciliter la conquête des sommets, vinrent les bâtisseurs de refuges (Tuckett, Lemerrier et Sélé à Pelvoux, l'Aigle à La Grave, Adèle-Planchard à Villar-d'Arêne...), dont certains font partie du patrimoine culturel de l'alpinisme.

Ainsi, d'une culture basée sur les ressources herbagère et forestière, une partie de la communauté humaine du massif des Écrins est passée à une autre culture puisant sa substance dans la beauté des paysages et leur incitation à la conquête. Comme le pastoralisme, plus ancien, l'alpinisme est devenu un « pan » de la culture du massif.

Les campagnes géodésiques réalisées à des fins militaires ont également servi l'alpinisme et marqué le territoire (Capitaine Durand au sommet du Pelvoux, Helbronner et ses périple photographiques...). Des campagnes de ces découvreurs sont issus des abris sommaires (Balmes de François-Blanc à Pelvoux, cabornes de la Mariande à Saint-Christophe-en-Oisans, cabanes de Surette à La-Chapelle-en-Valgaudemar...).

Le parcours et la découverte des vallées du massif passent nécessairement par des cols dont certains sont devenus patrimoniaux (col du Clot des Cavales notamment). Le GR54 (tour de l'Oisans et des Écrins) est aujourd'hui un « monument » de la randonnée itinérante. D'autres passages pérennisent des légendes ancrées dans la mémoire collective (Pas d'Anna-Falque à Villar-d'Arêne, Saut du Laire à Orcières...). Enfin, au sein de ce territoire où l'âpreté du relief domine, les témoignages culturels religieux sont nombreux et reflètent des influences multiples (voir « Diagnostic », chapitre I.1.2.3).

Parmi ces éléments patrimoniaux, ceux relatifs à l'histoire de l'alpinisme et à l'archéologie tiennent une place particulière. Cette diversité patrimoniale se traduit par de multiples actions dont les principaux éléments sont présentés ci-après.

[...]

Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

Objectif 02. Préserver le patrimoine culturel du coeur

- **Mesure 2.1.c. Préserver l'espace dévolu à la pratique de l'alpinisme et respecter sa trajectoire historique**

L'alpinisme ne se conçoit pas sans prise de risque. Haut lieu de l'alpinisme, le territoire du parc national des Écrins est de plus en plus confronté à une diversification des pratiques allant vers l'atténuation de cette prise de risque. Cette tendance se manifeste notamment par une demande croissante d'équipements de sécurité. Cette pratique sportive plus sécurisée exprime un nouveau rapport à la montagne et, de fait, modifie la représentation que l'on s'en fait en la banalisant. Aux yeux du grand public, les activités de montagne s'apparentent alors à des sports de milieux aménagés. À la différence des activités centrées sur la compétition ou pratiquées en terrain sécurisé, les activités de coeur de parc relèvent de la découverte d'un milieu préservé. Elles ne se veulent ni confrontation avec une nature aménagée, ni confrontation des hommes entre eux.

Entre l'établissement public du parc et les partenaires mobilisés, il est convenu que l'ouverture de voies en terrains d'aventure (généralement pour accéder à un sommet ou un col) se fait de manière à garantir la sécurité sans modifier l'environnement. Le matériel employé se résume le plus souvent à des ancrages amovibles (pitons et coinçeurs). L'adaptation de la pratique aux technologies nouvelles doit permettre de diminuer l'atteinte au milieu naturel, sans dénaturer l'intérêt sportif et historique des voies existantes.

Traitant également des conditions d'équipement, la convention relative à l'escalade et à l'alpinisme (voir mesure 7.2.c.) vise à :

- protéger les voies historiques ;
- contrôler et orienter l'ouverture de nouvelles voies via les moyens modernes, sous la houlette du comité de suivi ;
- sensibiliser les pratiquants et les guides de haute montagne à la protection des espaces d'aventure ;
- maintenir des zones exemptes d'infrastructure, propices au ressourcement et porteuses de valeurs d'engagement, d'autonomie et de responsabilité pour les générations futures.

Rôles de l'EPPNE : conventionnement avec les organismes représentant la pratique ; animation d'un comité de suivi, afin notamment de conseiller l'établissement public du parc sur la gestion de cette activité, particulièrement les demandes de nouveaux équipements.

Contribution attendue des communes : l'Association des élus du parc national est appelée à représenter les communes, en tant que signataire de la convention et membre du comité de suivi.

Principaux autres partenaires à mobiliser : signataires de la convention (FFCAM, FFME, MAF, Wilderness, compagnies des guides de haute montagne, ONF, et ministère chargé de la jeunesse et des sports).

[...]

Objectif 02. Préserver le patrimoine culturel du coeur

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-11 10:10